



Ordonnance de télécom CRTC 2016-15

Version PDF

Ottawa, le 18 janvier 2016

Seaside Wireless Communications Inc. – Approbation provisoire d'une entente

1. Le Conseil **approuve provisoirement** l'entente suivante déposée en vertu de l'article 29 de la *Loi sur les télécommunications* :

Demandeur	Titre de l'entente	N° de dossier	Date de la demande
Seaside Wireless Communications Inc.	Entente relative au service de fichiers d'échange d'inscriptions ordinaires	8340-S128-201514042	21 décembre 2015

Secrétaire générale